



Interpellation : Quelle maîtrise de nos ressources énergétiques?

Déposé le 16.12.14

Scanné le

Le 8 octobre 2014, le Conseil fédéral dévoilait sa stratégie de libéralisation totale du marché de l'électricité dès 2017, en mettant en consultation un arrêté fédéral sur la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité (nouvelle révision de la LApEI). Comme c'est déjà le cas actuellement pour les grands consommateurs (consommation supérieure ou égale à 100 MWh/an), les ménages et petits consommateurs pourraient ainsi choisir le fournisseur de leur choix.

Ce projet de révision est pourtant à l'exact opposé de la volonté populaire exprimée le 22 septembre 2002 lors de la dernière votation sur la libéralisation totale du marché de l'électricité rejetée par 52.6 % du peuple suisse et par 69.7 % des Vaudois ! Douze ans plus tard, les motifs plaidant en faveur d'un tel rejet se sont multipliés. À la suite de la catastrophe de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale décidaient la sortie progressive du nucléaire. Les modalités de cette sortie du nucléaire et la stratégie d'investissement dans les énergies renouvelables sont débattues en ce moment aux chambres fédérales (Stratégie énergétique 2050).

Une ouverture totale du marché de l'électricité, privilégiant des profits à court terme pour les fournisseurs ne les inciteront pas, bien au contraire, à investir dans les énergies renouvelables. Au surplus, la perte de maîtrise de nos ressources énergétiques, devenues l'objet d'enjeux géopolitiques décisifs, nous ferait dépendre de la stratégie d'Etats ou de groupes industriels étrangers soucieux avant tout de la défense de leurs intérêts nationaux, financiers et économiques. L'instabilité des coûts induite par l'ouverture complète du marché de l'électricité contraindrait les entreprises suisses à renoncer à des projets d'investissements dans les énergies renouvelables et hydrauliques, pourtant en phase avec les objectifs de développement durable imposés par la loi.<sup>1</sup>

Enfin, pour le consommateur final, des études indépendantes démontrent qu'au plan européen, le développement partiel ou total de la concurrence entre opérateurs n'a joué qu'un rôle secondaire sur le prix de l'électricité. Les prix de l'électricité au consommateur ont essentiellement dépendu des politiques nationales relatives à l'énergie (politique d'investissement ou mécanisme de contrôle des prix, comme prévu au plan fédéral à travers la Commission fédérale de l'électricité EICOM) et de facteurs économiques tels que le coût des matières premières et des énergies fossiles.<sup>2</sup>

Compte tenu des risques encourus, plusieurs cantons de Suisse romande, dont Vaud et Fribourg lors de leur rencontre intergouvernementale du 25 novembre 2014, ont exprimé leurs intentions d'entrer dans l'actionnariat de la société nationale pour l'exploitation du réseau électrique à haute tension SwissGrid. Cette prise de participation permettrait aux collectivités publiques suisses de conserver la maîtrise des investissements dans les réseaux électriques respectueux du développement durable.

Saluant ces déclarations d'intention du Conseil d'Etat vaudois, les députés soussignés lui adressent les questions suivantes et le remercient d'ores et déjà pour ses réponses :

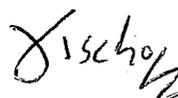
<sup>1</sup> Loi sur l'approvisionnement en électricité, art. 1 al. 1 let. a LApEI.

<sup>2</sup> Institut français des relations internationales (IFRI), *Evolution des prix de l'électricité aux clients domestiques en Europe occidentale*, novembre 2011, pp. 65-67. L'IFRI est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débats sur les grandes questions internationales.

1. Comment le Conseil d'Etat perçoit-il le projet de libéralisation totale du marché de l'électricité du Conseil fédéral en lien avec les objectifs de développement durable<sup>3</sup> et de sortie du nucléaire ?
2. Compte tenu des risques encourus par cette libéralisation totale du marché de l'électricité, quelle stratégie le Conseil d'Etat entend-il mener pour conserver la maîtrise de nos investissements dans les ressources énergétiques ?
3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de conduire une démarche concertée avec d'autres gouvernements cantonaux pour renforcer la participation des collectivités publiques au sein de SwissGrid ?
4. Quelle est la participation au sein de SwissGrid que le Conseil d'Etat estime nécessaire de détenir en mains publiques pour influencer sur sa politique d'investissement ?

*Souhaitent développer*

Lausanne, le 16 décembre 2014.

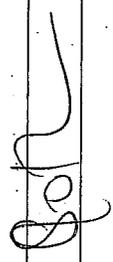
  
Jean Tschopp, Stéphane Montangero

---

<sup>3</sup> Art. 1 al. 1 let. a LApEI.

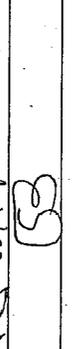
# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine 

Ansermet Jacques 

Apothéloz Stéphanie 

Attinger Doepper Claire 

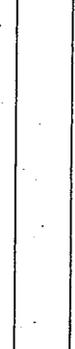
Aubert Mireille 

Baehler Bech Anne 

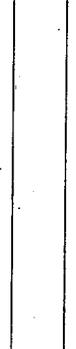
Ballif Laurent 

Bendahan Samuel 

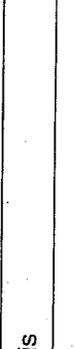
Berthoud Alexandre 

Bezençon Jean-Luc 

Blanc Mathieu 

Bolay Guy-Philippe 

Bonny Dominique-Richard 

Borloz Frédéric 

Bory Marc-André 

Bovay Alain 

Brélaz Daniel 

Brélaz François 

Buffat Marc-Olivier 

Buffat Michaël 

Butera Sonya 

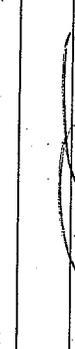
Cachin Jean-François 

Calpini Christa 

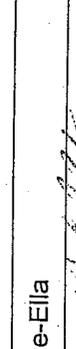
Capt Gloria 

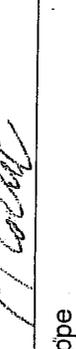
Chapalay Albert 

Chappuis Laurent 

Cherbuin Amélie 

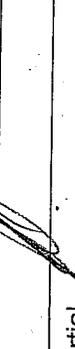
Chevalley Christine 

Chollet Jean-Luc 

Chollet Jean-Marc 

Christen Jérôme 

Christin Dominique-Ella 

Collet-Michel 

Cornamusaz Philippe 

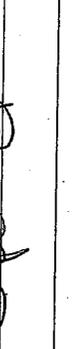
Courdesse Régis 

Creteigny Gérald 

Creteigny Laurence 

Crottaz Brigitte 

De Montmollin Martial 

Debluë François 

Démétriades Alexandre 

Desmeules Michel 

Despot Fabienne 

Devaud Grégory 

Divorne Didier 

Dolivo Jean-Michel 

Ducommun Philippe 

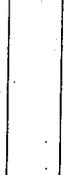
Dupontet Aline 

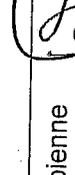
Durussel José 

Duvoisin Ginette 

Eggenberger Julien 

Ehrwein Nihan Céline 

Epars Olivier 

Favrod Pierre-Alain 

Ferrari Yves 

Freymond Cantone Fabienne 

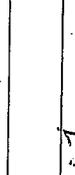
Gander Hugues 

Genton Jean-Marc 

Germain Philippe 

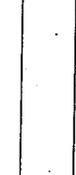
Glauser Alice 

Glauser Nicolas 

Golaz Olivier 

Grandjean Pierre 

Grobéty Philippe 

Guignard Pierre 

Haldy Jacques 

Haurly Jacques-André 

Hurni Véronique 

Induni Valérie 

Jaccoud Jessica 

Jaquet-Berger Christiane 

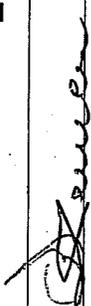
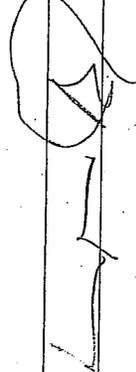
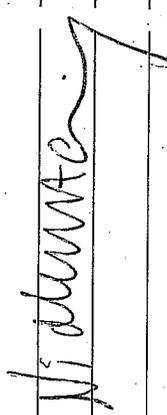
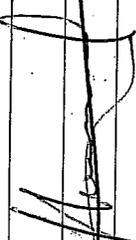
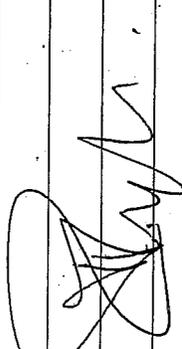
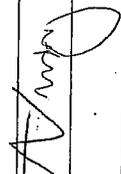
Jaquier Rémy 

Jobin Philippe 

Jungclaus Delarze Suzanne 

Kappeler Hans Rudolf 

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier		Nicolet Jacques	
Kunze Christian		Nicolet Jean-Marc	
Labouchère Catherine		Oran Marc	
Lachat Patricia		Papilloud Anne	
Luisier Christelle		Payot François	
Mahaim Raphaël		Pernoud Pierre-André	
Mallefer Denis-Olivier		Perrin Jacques	
Manzini Pascale		Pidoux Jean-Yves	
Marion Axel		Pillonel Cédric	
Martin José		Podio Sylvie	
Mattenberger Nicolas		Probst Delphine	
Matter Claude		Randin Philippe	
Mayor Olivier		Rapaz Pierre-Yves	
Meienberger Daniel		Ravenel Yves	
Meldem Martine		Renaud Michel	
Melly Serge		Rey-Marion Alette	
Meyer Roxanne		Rezzo Stéphane	
Miéville Laurent		Richard Claire	
Miéville Michel		Riesen Werner	
Modoux Philippe		Rochat Nicolas	
Mojon Gérard		Romano Myriam	
Montangero Stéphane		Roulet Catherine	
Mossi Michele		Roulet-Grin Pierrette	
Neiryck Jacques		Rubattel Denis	
Neyroud Maurice		Ruch Daniel	
		Schobinger Bastien	
		Schwaar Valérie	
		Schwab Claude	
		Sonnay Eric	
		Sordet Jean-Marc	
		Surer Jean-Marie	
		Thuillard Jean-François	
		Tosato Oscar	
		Treboux Maurice	
		Trolliet Daniel	
		Tschopp Jean	
		Uffer Filip	
		Venizelos Vassilis	
		Voiblet Claude-Alain	
		Volet Pierre	
		Vuarnoz Annick	
		Vuillemin Philippe	
		Weber-Jobé Monique	
		Wehrli Laurent	
		Wüthrich Andreas	
		Wyssa Claudine	
		Yersin Jean-Robert	
		Züger Eric	